



Adapeila

une existence digne pour chacun



Projet Associatif
2023-2028

#**existe**





« Une existence digne pour chacun »

L'Adapeila est le fruit d'une histoire commune de parents d'enfants en situation de handicap. Son objet est de permettre l'accès à la citoyenneté pleine, entière et effective des personnes en situation de handicap due à des Troubles Neuro-Développementaux* (TND), à un Polyhandicap, à un Handicap Psychique et d'aider et de fédérer leurs familles autour de valeurs communes.

Article 1er Convention relative aux droits des personnes handicapées (CIDPH) des Nations Unies a pour objet de « promouvoir, protéger et assurer la pleine et égale jouissance de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales par les personnes handicapées et de promouvoir le respect de leur dignité intrinsèque. Par personnes handicapées on entend des personnes qui présentent des incapacités physiques, mentales, intellectuelles ou sensorielles durables dont l'interaction avec diverses barrières peut faire obstacle à leur pleine et effective participation à la société sur la base de l'égalité avec les autres.

Dans le cadre des politiques publiques et de leur législation, l'Adapeila accompagne avec ses 1 800 professionnels, 3 500 personnes en situation de handicap de tous âges ayant des compétences et des besoins très divers. Le Projet associatif 2023 / 2028 a pour ambition de développer le pouvoir d'agir des personnes accompagnées, de soutenir et développer le pouvoir inclusif de notre société, en s'appuyant sur les droits, dans une approche responsable. Les actions pour les 5 ans à venir visent à enrichir notre expertise handicap (en lien étroit avec les Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles de la Haute Autorité en Santé) et à développer une offre diversifiée pour répondre à des parcours personnalisés garants d'une bonne qualité de vie.

*TND : Les Troubles Neuro-Développementaux regroupent : les handicaps intellectuels (trouble du développement intellectuel) ; le trouble du spectre de l'autisme ; les troubles de la communication ; le trouble spécifique des apprentissages (lecture, expression écrite et déficit du calcul) ; les troubles moteurs (trouble développemental de la coordination, mouvements stéréotypés, tics) ; le trouble du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH).



Le pouvoir d'agir ou l'autodétermination

Encourage et soutient les personnes accompagnées dans la réalisation de leur projets et l'exercice de leurs droits. Cela suppose de mettre en interaction les capacités individuelles de la personne (le développement personnel et les situations d'apprentissage), les occasions fournies par l'environnement et les expériences de vie et les types de soutien dont bénéficie la personne (notion de juste soutien).

« Rien pour moi sans moi »



Une approche responsable s'inscrit dans une démarche RSE (Responsabilité Sociétale et Environnementale),

prend en compte l'impact de ses décisions et activités sur la société et l'environnement. L'organisation s'engage à un comportement éthique et transparent qui contribue au développement durable, à la santé et au bien-être de la société.

Elle prend en compte les attentes des parties prenantes, respecte les lois en vigueur tout en étant en cohérence avec les normes internationales.



Une société inclusive

prend en compte tous les partenaires qui participent au projet de la personne : scolarisation, habitat, travail, transport, santé, activités physiques, sportives, culturelles, sociales et citoyennes. Elle valorise le rôle social des personnes en situation de handicap. « Une société inclusive est une société consciente que l'égalité formelle – en droits – n'assure pas l'égalité réelle – dans les faits. Et que si des situations identiques appellent des réponses identiques, les citoyens les moins armés et les plus précarisés nécessitent des réponses spécifiques ».

Charles Gardou



Contexte

politique, social et économique

Fort de son attractivité, le département de Loire-Atlantique s'attend à accueillir près de 160 000 nouveaux habitants d'ici 2030 (données INSEE). Nous constatons, depuis de nombreuses années, que l'offre de réponses aux besoins et attentes des personnes en situation de handicap est très inférieure aux notifications d'orientations prononcées par la Maison départementale des personnes en situation de handicap (MDPH) de Loire-Atlantique. Cela génère des listes d'attente, des réponses insuffisantes ou inadaptées, l'épuisement des familles et des pertes de chance pour les personnes concernées. Cela a également un impact sur l'engagement des familles dans nos instances associatives. La question sociale a rarement été aussi prégnante. A la situation structurelle de perte de reconnaissance de notre secteur du «CARE» (Prendre soin au sens large) est venue s'ajouter une pandémie mondiale. Si d'un côté, la situation de quasi plein emploi ne peut que nous satisfaire, nous devons trouver des solutions innovantes pour éviter la désertification de notre secteur. L'apparition de nouveaux métiers, l'évolution de la structuration de nos programmes de formation et notre capacité à

répondre aux attentes des nouveaux professionnels doivent guider la mutation de notre association. Nous faisons également face à une évolution du rapport au travail des jeunes professionnels qui optent pour un engagement de court terme et à de nouvelles exigences de conditions de travail qui doivent interroger notre attractivité. La diminution drastique des projets de développement d'établissements médico-sociaux au profit de plateformes de coordination et de services, de communautés « 360 », nous incite à inventer de nouvelles façons d'impliquer les familles et les personnes accompagnées dans nos instances associatives (pairs-aidants, patients experts...), à innover dans de nouveaux modèles d'organisation de l'accompagnement, notamment au domicile des familles et/ou des personnes concernées, à déployer de nouveaux métiers tels que les assistants projets de vie et coordonnateurs de parcours. L'évolution du financement des établissements et services médico-sociaux est en cours. Serafin PH a l'ambition de vouloir se rapprocher d'une évaluation juste et évolutive des besoins des personnes. La Prestation de compensation (PCH), étroitement liée au soutien à la vie en milieu dit ordinaire, mais aussi agissant en compensation des manques d'offres d'accompagnement disponibles et l'usage étendu des services de droit commun (Ecoles, Entreprises, secteur libéral...) nécessite de nous enrichir en ressources professionnelles spécialisées en droit de l'action sociale.

La réflexion et l'écriture du Projet Associatif 2023-2028

Ce projet associatif est le résultat de nombreuses actions engagées sur l'année 2021 et 2022. Au bilan du projet associatif 2017/2022, partagé lors de chaque Assemblée Générale, se sont ajoutées une importante enquête de satisfaction des services rendus et une enquête « Impact social » de l'association, auprès des personnes et des familles. 6 temps d'échanges spécifiques auprès des familles, personnes handicapées et professionnels sur l'ensemble du département, ont apporté leur contribution pour étayer les réflexions du comité de pilotage de ce projet, constitué de professionnels et d'administrateurs. Un séminaire regroupant cadres dirigeants et membres du Bureau a permis de faire lien entre les orientations politiques de ce projet et ses déclinaisons opérationnelles.

Le projet associatif a fait également l'objet d'échanges lors des réunions du bureau et du Conseil d'Administration de 2021 et 2022. Il a circulé au sein des sections territoriales, des directions de territoire, des différents établissements et services et du siège. Il a été voté par le Conseil d'Administration du 16 mai et voté en Assemblée Générale le 15 juin 2022.

Un projet associatif est un Cap, non pas un programme.
Le rapport d'activité annuel présenté en Assemblée Générale
est construit selon la même logique,
ce qui permet à chacun d'en suivre l'avancée.



une existence digne pour chacun

Trois axes stratégiques

existe



S'impliquer
& S'engager

1
AXE

p.8



Choisir
& Progresser

2
AXE

p.14



Oser
& Innover

3
AXE

p.24

8 propositions pour les 5 années à venir...

S'impliquer et S'engager

1. Développer l'autodétermination des personnes en situation de handicap _____ p.10
2. Valoriser notre expertise _____ p.11

Choisir et Progresser

3. A chaque personne son projet _____ p.16
4. Fluidifier les parcours _____ p.18
5. Gagner en notoriété _____ p.20

Oser et innover

6. S'impliquer dans la formation et la recherche _____ p.26
7. Valoriser les métiers du handicap _____ p.27
8. Développer l'offre, initier des projets et les expérimenter_ p.29

S'impliquer & s'engager

AXE 1



Proposition n°1

- ▶ Développer l'autodétermination des personnes en situation de handicap

Proposition n°2

- ▶ Valoriser notre expertise



Proposition n° 1

Développer l'autodétermination des personnes en situation de handicap

L'autodétermination est le concept matrice de la citoyenneté.

L'autodétermination suppose un changement de paradigme dans les pratiques, qui sera accompagné par l'association. Cette démarche demande du temps, de la formation et questionne à la fois les pratiques et les environnements.

- ▶ Former les professionnels, les personnes handicapées et leurs proches à la démarche d'autodétermination et développer la prise en compte de l'expertise de la personne en situation de handicap dans son parcours personnel. Cette démarche concerne l'ensemble des personnes accompagnées, dès l'enfance, et quelle que soit l'intensité de la situation de handicap.
- ▶ Agir sur nos organisations et sur les postures des professionnels, familles et partenaires pour construire et pérenniser un mode de fonctionnement permettant l'exercice d'une pleine citoyenneté, quel que soit le lieu de vie de la personne.
- ▶ S'engager à ce que toute personne en situation de handicap dispose d'un mode de communication pour se faire comprendre et comprendre son environnement. Il s'agit de se saisir de tous les moyens proposés par la Communication Alternative et Augmentée (CAA) et de la poursuite du déploiement du Facile à Lire et à Comprendre (FALC) et les partager.
- ▶ Valoriser le rôle social des personnes en situation de handicap et soutenir la dignité du risque en développant les apprentissages, expériences et participation sociale à tout âge, en lien étroit avec l'environnement (famille, services de droit commun, de loisirs, culture, sports, formations...).
- ▶ Faire évoluer notre gouvernance afin de permettre aux personnes en situation de handicap de s'y engager : animation des Conseils de la Vie Sociale (CVS), participation aux activités des sections territoriales, participation aux projets de services, valorisation de leur rôle social.

Proposition n° 2

Valoriser notre expertise

2.1 Entrepreneur militant du CARE et acteur de l'Economie Sociale et Solidaire

Poursuivre avec détermination notre engagement historique : entrepreneur militant du CARE. *« Il serait terrible de se contenter de les inclure, comme s'ils devaient se contenter de la place qu'on voudra leur laisser, en prenant à leur compte tout l'effort d'adaptation, pourvu que cela ne change rien à nos pratiques » Gabrielle Halpern.*

- ▶ Permettre à chaque personne en situation de handicap d'accéder à ses droits en lien avec les orientations notifiées par la Maison Départementale des Personnes Handicapées.
- ▶ Rappeler constamment le devoir de la nation française de solidarité nationale due aux personnes en situation de handicap, auprès des décideurs politiques.
- ▶ Défendre conjointement, en s'appuyant sur les Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles, la qualité de l'accompagnement des personnes et la qualité de vie au travail des professionnels.
- ▶ Etre un moteur de la société inclusive en créant avec la société civile les conditions d'une rencontre permettant une métamorphose réciproque.
- ▶ Déployer le plaidoyer de l'Unapei sur notre territoire, et faire réseau avec ses associations membres (Unapei Pays de la Loire et autres régions en mutualisant nos idées et expérimentations).
- ▶ Faire vivre nos conventions de partenariat avec notamment l'APEI Ouest 44 et l'Adapei de l'Ile de la Réunion et notre marque esatco, co-portée avec les Adapei de l'Ouest (à ce jour avec les Côtes-d'Armor, la Vendée, la Sarthe, la Vienne, la Charente Maritime, le Maine et Loire, le Finistère), au sein de « Unapei et Entreprises ».

S'inscrire comme un acteur de l'Economie Sociale et Solidaire

- ▶ Affirmer la pertinence de nos ESAT, Entreprises Adaptées et Entreprises d'Insertion, assurant une mission essentielle dans une société plus inclusive et permettant des parcours vers l'entreprise dite « ordinaire ».

- ▶ Faire connaître auprès des personnes handicapées, la SCIC Hapi'coop, qui propose une ingénierie de développement d'Habitats Inclusifs ou Vie Partagée.
- ▶ Fédérer notre force avec nos filiales :
La Saprena, les Pépinières la Forêt, Ettic interim, Hapi'coop et Up Intérim.
- ▶ Agir en inter-associatif du « CARE » au niveau départemental, régional et au-delà, afin de porter ensemble nos préoccupations communes.
- ▶ Interagir avec nos partenaires dits de « droit commun », services publics et privés, Education Nationale, Entreprises, Services de Santé, d'activités culturelles, sportives et sociales, accompagnements au domicile, prestataires libéraux.

2.2 Expert Handicap

Les Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles guident nos interventions et nos formations.

- ▶ Former les professionnels, superviser les pratiques et soutenir les communautés de pratiques sur les Troubles Neuro-Développementaux (TND), notamment en participant au déploiement du Programme START (Service Territorial d'Accès à des Ressources Transdisciplinaires : un dispositif de formations croisées sur les TND).
- ▶ S'engager vers les Certifications Handéo TSA et Polyhandicap.
- ▶ Repérer et mutualiser les compétences des professionnels de l'Adapeila et de nos partenaires selon leurs domaines d'expertises. Il est prévu de construire une cartographie des ressources et expertises internes.
- ▶ Favoriser les formations et expériences croisées avec les professionnels d'autres secteurs d'interventions (scolaires, médicales, entreprises...), et entre professionnels et familles.
- ▶ Proposer, aux personnes en situation de handicap, les meilleures conditions d'expression de leurs potentialités : leurs points de vue, leurs possibilités d'expériences dans tous les domaines de la vie personnelle (conditions de vie, centres d'intérêts, intimité, vie affective et sexuelle, amitiés, famille) et sociale (participation citoyenne, apprentissages et expérimentations), en s'appuyant notamment sur le Facile A Lire et à Comprendre (FALC), les modes de Communications Alternatives et Augmentées (CAA) et ateliers d'Habilités Sociales.
- ▶ Développer la mutualisation des expertises parentales et professionnelles : proposer aux parents, dans le cadre des projets personnalisés de leur fils ou fille, des formations leur permettant de s'approprier certaines techniques liées à la situation de handicap de leur enfant : accès aux droits, modes de communication alternative et augmentée, autodétermination, soutien à l'autonomie quotidienne, suivi de santé...

2.3 Un engagement responsable (RSE)

La Responsabilité Sociétale et Environnementale : Forte de l'accompagnement proposé auprès de plus de 3 500 personnes en situation de handicap, l'association est un acteur engagé de son territoire. Ce sont près de 1 800 salariés qui travaillent au quotidien en collaboration avec une multitude de parties prenantes : les familles, les organismes de protection des majeurs protégés, les partenaires sociaux, les clients et les fournisseurs, les collectivités et acteurs locaux, les acteurs du secteur médico-social et sanitaire, les services publics... Consciente de la richesse de cette diversité d'acteurs, le militantisme de l'association pour une société inclusive, se traduit tout naturellement par la volonté de laisser un impact positif auprès de l'ensemble de ces parties prenantes.

- ▶ S'appuyer sur l'autodétermination des personnes accompagnées pour développer notre offre et la qualité de l'accompagnement.
- ▶ Engager une politique de gestion du patrimoine et un programme d'investissements pour répondre aux enjeux climatiques (dans le cadre d'un schéma directeur immobilier) et réduire, valoriser les déchets et énergies par l'achat et la production responsables. la collaboration avec les acteurs locaux, par le développement de réseaux.
- ▶ Maintenir un dialogue social respectueux et de qualité, employabilité et parcours professionnels, poursuivre la réalisation d'un baromètre social mesurant la qualité de vie au travail, maintenir une politique de formation ambitieuse, et une politique RH favorisant l'équilibre vie professionnelle/vie personnelle, permettant télétravail qui réduit les déplacements, mesures en faveur des salariés aidants.
- ▶ Garantir un processus démocratique, de délégation et de décision, d'information et d'équité.
- ▶ Rechercher la collaboration avec les acteurs locaux, par le développement de réseaux.



Depuis 2018, l'engagement responsable de l'Association est garanti par la labellisation Lucie, dont le référentiel est aligné sur la norme internationale ISO 26000.

Choisir & Progresser

AXE 2



Proposition n°3

- ▶ A chaque personne son projet

Proposition n°4

- ▶ Fluidifier les parcours

Proposition n°5

- ▶ Gagner en notoriété

Proposition n° 3

A chaque personne son projet

A partir de l'évaluation multidimensionnelle des besoins et compétences des personnes et de la prise en compte de ses choix, soutenir la personne en situation de handicap dans la mise en œuvre de son Projet Personnalisé. L'objectif est que chaque personne ait un seul projet qui prend en compte l'ensemble de ses objectifs temporalisés et moyens octroyés, précisés par domaines d'interventions, avec une méthodologie de co-construction qui précise l'implication de la personne et de sa famille / représentant légal. Le projet personnalisé est le reflet de la démarche d'autodétermination en cours. L'évaluation multidimensionnelle de la personne résulte de l'interaction entre son diagnostic étiologique et somatique, ses compétences fonctionnelles dans tous les aspects de sa vie quotidienne, sa participation sociale et les ressources de son environnement (capacité à faire face des aidants familiaux et professionnels, valorisation de son rôle social et regard porté sur elle) - *(Défiscience) – En référence à la Classification Internationale du Fonctionnement (CIF) et à la nomenclature Serafin-PH.*



- ▶ Développer une offre en mode « service rendu » qui s’adapte aux besoins et compétences, évolutifs, des personnes accompagnées, s’appuyant sur leur autodétermination.
- ▶ Décloisonner nos organisations et nos fonctionnements pour répondre au projet personnalisé de chaque personne, en proposant la coordination des services nécessaires tout au long de la vie, en rendant possible l’initiative et la prise de risques (expérimentation sécurisée) de la personne.
 - Accès aux droits et accueil des aidants, répit, soutien et formation des familles dans leur implication
 - Education, Scolarisation, Formation.
 - Habitat, Transports.
 - Travail, Emploi.
 - Santé (Care et Cure*) : accès aux soins somatiques, psychiatriques et prévention de la douleur.
 - Prévention Santé par l’activité physique et sportive au quotidien développée par l’association sportive de l’Adapeila Ad’Apa dont la mission est d’insuffler cet enjeu de santé prioritaire au sein de toutes les équipes pluridisciplinaires d’accompagnement.
 - Participation sociale et citoyenne (sport, culture, loisirs, vacances, bénévolat), implication de la société civile et implication des personnes handicapées.
- ▶ Déployer notre charte du bénévolat au service du projet personnalisé.
- ▶ Anticiper les risques de ruptures de parcours : repérage/diagnostic et interventions précoces, adolescence/jeune adulte et retraite/vieillessement.

(*D’une part, les soins coutumiers et habituels, « CARE » qui sont les soins liés aux fonctions de la vie et de la continuité de la vie ; D’autre part, les soins de réparation, « CURE » qui sont les soins de réparation ou de traitement de la maladie)

Proposition n° 4

Fluidifier les parcours

Dans une dynamique inclusive, tous les possibles doivent pouvoir être examinés sans tabou ou idéologie, en tenant compte des connaissances actualisées.

- ▶ Considérer d'abord les droits des personnes et les moyens pour y accéder : Diagnostic et intervention précoce, éducation/scolarisation, autonomie/habitat, participation sociale/ travail, santé/bien-être, bien vieillir et accompagnement fin de vie. Il s'agit d'activer à la fois les services de droits communs, avec un focus particulier sur l'Education Nationale et sur les services de soins, les établissements et services médico-sociaux, les prestations de compensation.
- ▶ Soutenir l'accès aux droits des personnes et les proches aidants: Dossier Maison Départementale des Personnes en situation de Handicap (MDPH), Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap (AESH), Allocation Adulte Handicapé (AAH), Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH), et Prestations de Compensation du Handicap (PCH) .
- ▶ Défendre un accompagnement juste et nécessaire pour répondre aux besoins et attentes d'apprentissages, d'autonomie résidentielle et sociale, de professionnalisation, de suivi de santé, quelle que soit leur intensité, le lieu de leur exercice : cet accompagnement pouvant être proposé par l'Adapeila et/ou par l'ensemble des partenaires du territoire, avec une proximité et une équité systématiquement recherchée.



- ▶ Mettre en évidence les besoins et attentes évalués des personnes accompagnées et des personnes en attente de réponse à leur notification MDPH qui s'adressent à l'Adapeila et les expertises nécessaires à déployer pour y répondre en lien étroit avec les Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles et les traduire dans notre Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) en concertation avec l'Agence Régionale de Santé et le Conseil Départemental.
- ▶ Défendre les moyens nécessaires au bon fonctionnement des établissements et services médico-sociaux. Avec une recherche permanente de progression et de bienveillance, ils sont des acteurs majeurs de la société dite inclusive. Les établissements conjuguent accompagnement social, éducatif et soins. Ils abritent des projets personnalisés, respectent l'intimité au sein d'un collectif et s'inscrivent dans la vie de leur cité. Selon nos enquêtes de satisfaction (2011, 2013, 2017, 2021), ils répondent aux besoins des personnes qui y apprennent, travaillent, habitent. Les établissements sont une base solide pour déployer autour d'eux tant au niveau du bâti que des compétences techniques et professionnelles, une offre diversifiée qui doit répondre à tous les publics, notamment à ceux qui ont besoin d'un accompagnement 24h/24, 365 jours par an, en lien étroit avec les services de l'éducation, du soin, du domicile et de la participation sociale.

Pour y répondre, il s'agit dans les 5 ans à venir de mettre en place :

- Une organisation managériale repensée qui conjugue qualité de vie des personnes en situation de handicap et de leurs familles et qualité du service rendu, permettant leur autodétermination et ancrée dans les recommandations de bonnes pratiques professionnelles : Evaluation, Implication, Anticipation.
- Une politique de déploiement du numérique et nouvelles technologies qui amplifie la qualité du service rendu dans de nombreux domaines : systèmes d'informations (notamment dossier de l'utilisateur), outils numériques et robotiques au service des apprentissages, de la communication, de l'autonomie, de la vie quotidienne et suivi de santé (dossier médical personnel, télémédecine...).

Proposition n° 5

Gagner en notoriété



5.1 La force parentale - Fiers de s'engager

L'Adapeila est une association de parents et amis de personnes en situation de handicap, loi 1901. Elle se caractérise par une neutralité politique, syndicale et religieuse. Son action s'inscrit dans le champ de l'Economie Sociale et Solidaire à but non lucratif. Elle assure une mission de service public. L'ARS et le Conseil Départemental lui délèguent une mission de gestion contrôlée d'établissements et de services médico-sociaux. L'Adapeila adhère à l'Unapei, réseau français de 350 associations parentales qui accompagnent avec 95 000 professionnels, 200 000 personnes en situation de handicap. Notre action est d'abord militante. Depuis son origine, l'Adapeila est attentive aux besoins et attentes des personnes en situation de handicap en Loire-Atlantique. Elle met systématiquement en avant, auprès des décideurs publics, les manques d'offres adaptées et est force de proposition. Coportée par les personnes elles-mêmes, leurs familles et les professionnels qui les accompagnent, son ADN est la triple expertise. Notre action associative de proximité avec les familles, les personnes en situation de handicap, les établissements et services, les services de droit commun, les élus locaux, s'appuie sur 7 sections territoriales. Notre Conseil d'Administration est composé de parents élus par ses adhérents et présidé par un parent. Il fixe la politique associative de développement de services dans le cadre des politiques publiques et de leur législation avec la responsabilité de gestionnaire. L'adhésion des parents et amis est facultative. Toutes les familles ne choisissent pas de rejoindre l'Adapeila, leur proche y entre suite à une notification de la MDPH, souvent après un long parcours chaotique compte tenu du manque d'offre. La transformation de l'offre et les modèles d'accompagnement inclusifs contribuent à notre perte de visibilité auprès des familles.

Nous avons besoin pour agir de l'engagement des parents.

- ▶ Valoriser et défendre notre modèle associatif, en nous appuyant sur les 7 sections territoriales et les actions inhérentes à chacune.
- ▶ Informer systématiquement toutes les familles sur notre modèle associatif quelle que soit leurs modalités d'accompagnement et sur la possibilité d'adhérer, notamment lors de l'admission, par le Responsable d'établissement/service.
- ▶ Soutenir les représentants associatifs au sein des Conseils de la Vie Sociale : messages à porter, rappel de l'importance d'adhérer.
- ▶ Valoriser l'entraide mutuelle, la pair-aidance informelle et les actions concrètes portées par le Fonds de Dotation (dont Opération Brioches).
- ▶ Communiquer sur nos actions : lettre de l'Adapei, lettre de l'Unapei, Papillonnages, ...
- ▶ Soutenir la montée en compétence des bénévoles et administrateurs (informations, formations).
- ▶ Rationnaliser notre fonctionnement associatif, notamment la promotion et la gestion des adhésions.
- ▶ Investir le suivi des personnes en liste d'attente, et actualiser nos commissions d'admissibilité en lien avec la transformation de l'offre.

5.2 Ambassadeur du Handicap

Le handicap est un enjeu de société, il concerne 12 millions de personnes en France.

- ▶ Valoriser les expériences, compétences et rôles sociaux des personnes en situation de handicap.
- ▶ Affirmer le rôle des métiers du handicap dans la dynamique inclusive : nouvelles connaissances sur les spécificités de chaque personne, enjeu de l'autodétermination et de la valorisation des rôles sociaux, de la participation et de la qualité de vie, sans jamais oublier la complexité de certaines situations.
- ▶ Démontrer que les prestations professionnelles sont nécessaires à la métamorphose adaptée des services de droit commun.
- ▶ Passer d'une vision du handicap perçue comme une charge pour la société à une vision d'investissement économique et social et humain au profit de l'accessibilité universelle.
- ▶ Développer une offre visible et lisible de transmission de l'accessibilité universelle : Facile à Lire et à Comprendre, Communication Alternative et Augmentée, S3A (Accueil, Accompagnement, Accessibilité) informations sur les situations de handicap et sur l'adaptation des environnements contextuels.

5.3 Une marque employeur « Extra Ordinaire »

- ▶ Valoriser la reconnaissance de nos métiers « Extra Ordinaires » :
 - « Vivez des expériences extra ordinaires »,
 - « Créez des relations extra ordinaires »,
 - « Développez des compétences extra ordinaires »,
 - « Réalisez un parcours extra ordinaire »,
 - « Réussissez une reconversion extra ordinaire »

- ▶ Valoriser nos atouts employeur :
 - Plus de 60 métiers différents,
 - Des opportunités de mobilités professionnelles (se former à de nouveaux métiers, évoluer), et de mobilités, géographiques,
 - Des formations collectives et individuelles fortement développées avec des moyens significatifs dédiés,
 - Un quotidien en équipe pluridisciplinaire,
 - La possibilité d'habiter en ville ou à la campagne, au regard des multiples lieux possibles d'exercer nos métiers.

5.4 Un acteur de l'Économie Sociale et Solidaire

Renforcer notre impact économique et social

- ▶ Offrir des opportunités d'accompagnement à un emploi qualifié dans le cadre d'une production locale tenant compte de l'impact social et environnemental.
- ▶ Déployer nos ESAT au cœur des entreprises partenaires et poursuivre notre développement d'Entreprises Adaptées et d'Insertion, et de Job Coaching en entreprises ordinaires.
- ▶ Déployer notre présence au sein des réseaux acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire :
 - Avec notre marque du Grand Ouest « esatco », la reconnaissance des compétences développées par les professionnels esatco, de produits et prestations, ayant vocation à répondre aux besoins des clients du territoire d'intervention de nos ESAT et EA esatco.
 - Avec le développement d'une marque « Fabriquéthique », relais d'une communication de nos valeurs RSE à destination du grand public et du développement de notre notoriété : vente de prestations et produits élaborés en ESAT, EA, en boutiques ou via notre Marketplace.

5.5 Le Fonds de Dotation Handicap Agir Ensemble de l'Adapeila

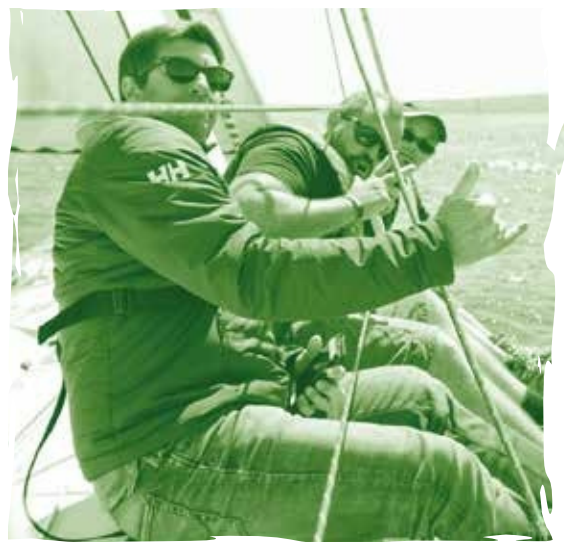
Véhiculer la notoriété de l'Adapeila auprès des parties prenantes.

- ▶ Fédérer les énergies de tous ceux qui peuvent aider avec une action phare portée par Sébastien Marsset, skipper qui portera nos couleurs lors du Vendée Globe 2024.
- ▶ Contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des personnes accompagnées.
- ▶ Démontrer le pouvoir d'agir et d'interagir des personnes en situation de handicap.
- ▶ Soutenir les familles dans leur parcours du combattant.
- ▶ Collecter les dons et subventions privées, legs, donations.
- ▶ Développer des partenariats avec les entreprises, mécénats, ...

5.6 Le Groupe de Réflexion Ethique

« L'éthique est une réflexion qui vise à déterminer le bien agir en tenant compte des contraintes relatives à des situations déterminées. »

Créé en 2021, le groupe de réflexion éthique de l'Adapeila est une instance pluridisciplinaire, autonome et consultative qui se réunit à intervalles réguliers. A ce jour, elle est composée de professionnels et d'administrateurs de l'Adapeila. Son rôle est de réfléchir aux questions qui portent sur le sens et les limites des pratiques d'accompagnement à partir de situations complexes pour lesquelles aucun consensus n'a pu être trouvé. Ses avis seront accessibles au grand public.



Oser & Innover

AXE 3



Proposition n°6

- ▶ S'impliquer dans la formation et la recherche

Proposition n°7

- ▶ Valoriser les métiers du handicap et leur attractivité

Proposition n°8

- ▶ Développer l'offre, initier des projets et les expérimenter



Proposition n° 6

S'impliquer dans la formation et la recherche

6.1 Être formateur

Développer un Pôle Formation à l'échelle régionale.

- Développer le partenariat avec l'Adapei de Maine et Loire : Formation des professionnels, des travailleurs en situation de handicap, Formation des proches aidants, Formation société civile (Facile à Lire et à Comprendre (FALC), CAA (Communication Alternative et Augmentée), accessibilité, S3A (Accueil, Accompagnement, Accessibilité)...) et acteurs de droit commun (collectivités...).

6.2 Se Former

Soutenir notre expertise par la formation.

- Formation à l'Autodétermination avec la Chaire d'Autodétermination du Québec, soutenue par le développement des formations sur la Communication Alternative et Augmentée. Cette formation concerne les professionnels, les personnes accompagnées et leurs familles.
- Actualisation continue des connaissances sur les Troubles Neuro-Développementaux. (Programme START, mais aussi formations spécifiques Autisme, Trisomie 21, TDAH, Polyhandicap, Handicap psychique, ...)
- Formations pour soutenir la transformation et la diversification de l'offre et son déploiement : évaluation des besoins des personnes, co-construction des parcours avec les personnes et les partenaires, assistance au projet de vie (jusqu'à la fin de vie) , mise en œuvre du projet personnalisé, maîtrise des modes de financements : Serafin-Ph et PCH.
- Formations à la Prévention et la gestion des comportements problèmes : Suivi somatique, douleur, analyse fonctionnelle, désamorçage des comportements dangereux.

6.3 S'impliquer dans la recherche

Engager des rapprochements avec des équipes de recherche, en appui à nos démarches d'autodétermination, de société plus inclusive et de Responsabilité Sociétale et Environnementale.

Ainsi, une convention est engagée avec l'Université des Trois rivières-Chaire d'Autodétermination du Québec. (En partenariat avec nos collègues des Adapei de la Sarthe, des Cotes d'Armor, de Roubaix). Des contacts sont, par ailleurs, pris avec d'autres universités : Université de Rennes, Université de Nantes : sociologie, STAPS, médecine, Université de Bordeaux.



Proposition n° 7 Valoriser les métiers du handicap et leur attractivité Fiers de leurs métiers

L'Adapeila accompagne des personnes de tous les âges et dont les situations de handicap sont très variables et évolutives. Certaines situations de handicap sont très complexes à accompagner et exigent une haute technicité et spécialisation. La Société inclusive ne doit pas rimer avec perte de nos compétences. Au contraire, plus la société devient inclusive, plus ces compétences doivent être pointues pour agir à la fois auprès des personnes concernées mais aussi auprès de l'écosystème qui les entoure. Elles sont essentielles à la qualité de vie et la participation sociale des personnes concernées.

- Maintenir un haut niveau de compétences nécessite un haut niveau d'investissement en formation, bien au-delà des obligations conventionnelles, avec un objectif final : la qualité de l'accompagnement pour la qualité de vie de la personne accompagnée.

- ▶ Valoriser notre marque employeur « vivez des expériences extraordinaires » auprès des jeunes dans les écoles, au sein des organismes de formation, d'information et d'orientation et développer la connaissance de métiers auprès de l'ensemble de la population active. Les enjeux post - recrutements (accompagnement et intégration dans l'association, parrainage, fidélisation...) concourent aussi à l'attractivité de notre association.
- ▶ Développer l'intégration au sein de l'association de nouveaux professionnels notamment par le développement des formations en alternance (apprentissage, contrat de professionnalisation,)
- ▶ Travailler sur les leviers Ressources Humaines, fiches de postes et organisation du travail dans les établissements ouverts en continu 365 jours par an qui accompagnent des personnes aux profils parfois très complexes.
- ▶ Accompagner les managers et les professionnels face à la conduite du changement en les outillant pour répondre aux transformations et mutations en cours et à venir. Les parcours professionnels et de vie se diversifient, la mobilité dans l'emploi et les reconversions sont plus fréquentes. Ces tendances sociétales traduisent un profond changement dans le rapport au travail et dans les relations Employeur/Employé. Elles agissent sur les tensions du marché de l'emploi et nous imposent d'adapter notre organisation.
- ▶ Entretenir un dialogue social constructif avec les représentants des salariés.
- ▶ Agir auprès de l'ensemble des décideurs, en lien avec l'Unapei en faveur de la valorisation des métiers du CARE et de l'Economie Sociale et Solidaire et de la juste reconnaissance des professionnels exerçant ces métiers.



Proposition n° 8

Développer l'offre, initier des projets et les expérimenter

8.1 Acteur local de la politique du handicap

Le constat est clair : l'offre en Loire-Atlantique est inférieure aux besoins et attentes des personnes en situation de handicap.

- ▶ Développer et soutenir une dynamique de parcours fluide, la moins cloisonnée possible, en co-construction étroite avec nos financeurs, la MDPH, l'Education Nationale, le secteur sanitaire, et les collectivités locales, avec si nécessaire l'appui de la CNSA.
- ▶ Garantir le pouvoir d'agir de chaque personne accompagnée et apporter notre expertise de l'analyse des besoins et attentes des personnes en situation de handicap neuro- développementaux (handicap intellectuel, autisme, ...), polyhandicap et handicap psychique.
- ▶ Permettre à chacun d'accéder aux accompagnements et prestations nécessaires quel que soit son habitat (en établissement, en habitat« inclusif », au domicile personnel ou familial) afin de répondre au choix de vie adapté à chacun et chacune.
- ▶ Permettre à chacun de valoriser son rôle social par le travail et/ou des activités bénévoles et ce quelle que soit son orientation médico-sociale.
- ▶ Donner tous les moyens et soutiens à l'expérimentation avec une approche d'apprentissages par essais-erreurs.

8.2 Accompagner, animés par l'autodétermination

Accueillir les familles / aidants

Dans l'intérêt de la personne en situation de handicap :

- ▶ Construire une relation solide entre les professionnels et les familles dès le début de l'accompagnement et tout au long du parcours de la personne.
- ▶ Valoriser et soutenir les compétences et l'expertise des familles sur la situation de handicap de leur fils ou fille (guidance parentale, partage de savoir-faire et astuces, outils de communication utilisés, accès aux droits, aides aux aidants, formations...).
- ▶ Identifier les besoins et attentes des familles, recueillir leurs priorités et maintenir les échanges et être attentif à ce que le degré d'implication de chaque famille corresponde à ses possibilités d'investissement et que chacune d'entre elles puisse s'appuyer sur les professionnels.
- ▶ Informer les familles sur leurs droits : Ressource professionnelle spécialisée en droit et service associatif Allo-Parents.
- ▶ Repérer les signes d'épuisement : propositions de répit.
- ▶ Reconnaître la fratrie comme de jeunes aidants.
- ▶ Accompagner en amont les transitions liées à l'âge : mesures de protection juridique, vie sexuelle et affective, autodétermination, ré-interrogation du diagnostic...).
- ▶ Associer les familles à la vie de l'établissement/service.
- ▶ Recueillir leur satisfaction.
- ▶ Co-organiser l'accueil des familles concernées par les Plateformes de Répit et d'Accompagnement Handicap de Loire-Atlantique : information sur leurs droits, les services et formations dédiées.
- ▶ Adapter à la transformation de l'offre, notre service social et les commissions d'admissibilité.

Agir tôt

L'intervention précoce est aujourd'hui la meilleure façon d'agir positivement sur les trajectoires développementales

- ▶ Repérer, diagnostiquer et intervenir précocement avec les services appuis ressources aux crèches et aux services petite enfance, en lien avec la Plateforme de Coordination et d'Orientation co-portée avec le CHU de Nantes.

Enfance / Grandir / Scolariser / Orienter

- ▶ Poursuivre le travail avec les collectivités locales (crèches, centres de loisirs) et l'Education Nationale, écoles publiques et sous contrat, municipalités (écoles maternelles et élémentaires), département (collèges) et région (lycées) en développant des ressources d'appui.
- ▶ Mettre en place un Dispositif d'Accompagnement Médico-Educatif (DAME) associant compétences et bâtis Instituts Médico-Educatifs (IME)/Unités d'Enseignement (UE)/Unités d'Enseignement Externalisées (UEE), Services d'Education Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD), Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées (PCPE), Centre d'Accueil Familial Spécialisé (CAFS), Hébergements et Répits et tous autres services d'appui à l'éducation, la scolarisation et la participation sociale.
- ▶ Monter en compétence pour accompagner des jeunes en situation de handicap confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance.

Adolescence / Age adulte / Habiter / Participer

- ▶ Porter une attention aux 16 à 25 ans, victimes du maintien dans un établissement pour enfants dans l'attente d'une réponse en cohérence avec leur souhait (Amendement Creton) en développant des services dédiés à l'apprentissage des compétences de participation sociale, d'autonomie résidentielle et de formation professionnelle.
- ▶ Développer des plateformes de services pluridisciplinaires hautement spécialisées pour les personnes ayant des besoins d'accompagnement 24h/24, 365 jours par an, quel que soit leur lieu d'habitation (au domicile de leurs parents, ou chez eux/habitat inclusif ou partagé), en lien avec les dispositifs d'habitats inclusifs, PCH et services de santé (partenariats solides avec les partenaires libéraux et hospitaliers des soins somatiques et psychiatriques).

- ▶ Monter en compétence et organiser les partenariats nécessaires avec le sanitaire (somatique et psychiatrique) pour répondre aux appels à projets concernant les situations très complexes.
- ▶ Prendre en compte et accompagner le droit fondamental à la vie affective et sexuelle : formation et information des personnes concernées, de leurs familles et des professionnels dans l'objectif de concilier bien être, réalisation de soi, épanouissement versus consentement, sécurité, intégrité physique et psychologique.
- ▶ Travailler l'autonomie résidentielle dès l'adolescence (apprentissages et expérimentations dédiés) avec les dispositifs d'habitat de vie partagée.
- ▶ Permettre aux adultes des passerelles entre toutes formes d'habitats (établissements/ habitats inclusifs avec notre partenaire Hapi'Coop), de travail et de participation sociale.

Adulte/ Travailler/Fiers de bien faire

- ▶ Permettre à toute personne en situation de handicap d'expérimenter l'activité travail, quels que soient le mode d'accompagnement et l'habitat (y compris si elle est accompagnée en FDV, FAM ou MAS).
- ▶ Développer notre visibilité comme acteur majeur de l'ESS (Economie Sociale et Solidaire) sur notre territoire : Poursuivre / rechercher des marchés et des activités adaptées aux compétences des travailleurs revendiquant un cadre professionnel protégé, soutenant la participation sociale et le bien être des travailleurs.
- ▶ Renforcer, diversifier, développer, promouvoir les compétences professionnelles au sein de nos équipes, en adéquation avec l'évolution de nos marchés.
- ▶ Poursuivre le développement de nouveaux dispositifs d'accompagnement dans la vie professionnelle tels les CDD « tremplins ».
- ▶ Poursuivre l'ambition de développer un pôle « Arts et Handicaps » en multi-partenariat.
- ▶ Permettre aux personnes accompagnées d'accéder à une démarche d'entrée progressive en entreprises avec l'appui de nos dispositifs inclusifs : ateliers externalisés, mises à disposition d'équipes ou individuelles, ESAT hors les murs, ESAT de transition, emploi accompagné, Entreprises Adaptées, Entreprises d'Insertion.

Bien vieillir

- ▶ Développer nos équipes mobiles pour accompagner le vieillissement des personnes en situation de handicap quel que soit leur lieu de vie, renforcer l'accompagnement soign, social et médico-social selon leur mode d'habitat : domicile personnel, Foyers de Vie, Foyers d'Hébergement, Résidences Autonomie, Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD).

Accompagner la fin de la vie

- ▶ Former et soutenir l'ensemble des professionnels des établissements et services « adultes » à l'accompagnement de la fin de vie, en lien avec les familles, avec les interventions de l'Hospitalisation à Domicile (HAD) et en partenariat avec les associations locales (Compas, JALMAV).

La bannière unique qui porte et anime nos projets d'établissements et services : Une existence digne pour chacun #EXISTE. Les projets d'établissements et de services de l'Adapeila sont détaillés dans les PERSE (Projets d'Etablissements/ Responsabilité Sociétale et Environnementale).

Nous avons choisi de rédiger 1 PERSE par secteur d'activité, avec des fiches actions précises par établissement / service :

- PERSE Vie professionnelle/esatco, co-construit et publié en 2019
- PERSE Enfance en cours d'élaboration, publication attendue à l'automne 2022.
- PERSE Habitat : réalisation prévue en 2023.



Conclusion

C'est avec l'ensemble des acteurs partenaires du tissu sociétal que nous construisons ensemble notre avenir et continuerons d'exister demain. Sachons mutualiser notre triple expertise, personnes en situation de handicap, familles, professionnels, avec la « 4e expertise » de la société civile : les acteurs de la petite enfance, de la scolarité et de la formation, du médical et paramédical, des loisirs et des vacances, du sport et de la culture, des entreprises et des clients, de l'habitat, des communes, des administrations...

La mutualisation, c'est coudre ensemble. C'est une exploration collective, un échange de savoirs et de compétences. C'est un temps où l'on regarde ce que l'autre regarde, où l'on suspend son jugement, et où sont mises à l'épreuve les expertises professionnelles et les savoirs expérientiels. Mutualiser, c'est enrichir et modifier son savoir et sa pratique grâce au savoir et à la pratique de l'autre.

”

Décloisonner nos organisations
et nos fonctionnements pour répondre au projet
personnalisé de chaque personne, en proposant la
coordination des services nécessaires tout au long de la
vie, en rendant possible l'initiative et la prise de risques
(expérimentation sécurisée) de la personne.



 Adapeila
une existence digne pour chacun



www.handicapagiresemble.fr



Affiliée à l'Unapei  Unapei

Adapeila

Association de parents et amis de
personnes en situation de handicap
11, rue Joseph Caillé - BP 30824
44008 NANTES CEDEX 1
Tél. 02 40 12 22 90
e-mail : communication@adapeila.fr

